

DOSSIER : Les déchets

Quelques informations sur les déchets

Ordures ménagères

La collecte est effectuée par le S.I.C.T.D.M. du secteur d'Alzonne, deux fois par semaine dans le village et une fois par semaine dans les écarts.

Les conteneurs mis à votre disposition doivent être remplis **uniquement** d'ordures ménagères, déposées dans des sacs fermés.

Une fois par an, la commune distribue des sacs poubelle, si votre réserve s'épuise avant le renouvellement annuel ... Pensez aux sacs des courses, ou achetez-en quelques-uns !

Tri sélectif

La collecte est effectuée par le S.I.C.T.D.M. du secteur d'Alzonne, une fois par semaine, dans le village, c'est le mercredi. Attention, les collecteurs commencent tôt le matin, et parfois, modifient la tournée pour des raisons techniques... Pour être sûrs d'être bien collectés, il est préférable de sortir la caissette **la veille**.

Collectes annexes

La Commune d'Alzonne effectue des collectes annexes afin de permettre **aux personnes ne pouvant pas transporter** certains déchets jusqu'à la déchetterie (pas de véhicule, gros volumes ...) de s'en débarrasser. Ces collectes ont lieu le mercredi matin dans le village, de manière alternative : une semaine les déchets verts, et la suivante les encombrants et ainsi de suite.

Pour les "campagnes" : se renseigner auprès du secrétariat de la Mairie.

La déchetterie :

A partir de 2005, l'accès de la Déchetterie Intercommunale est réservé aux détenteurs d'un badge (simple inscription gratuite à l'accueil de la Mairie)

Les déchets acceptés sont :

- 1.les gravats – la terre, les encombrants, les déchets verts, la ferraille et les gros cartons (ceux ne pouvant être collectés par le tri sélectif), papiers.
- 2.les huiles moteur / de friture
- 3.les piles / batteries
- 4.les déchets toxiques (seulement ceux produits par un usage domestique)

La déchetterie est ouverte tous les jours, même le samedi.

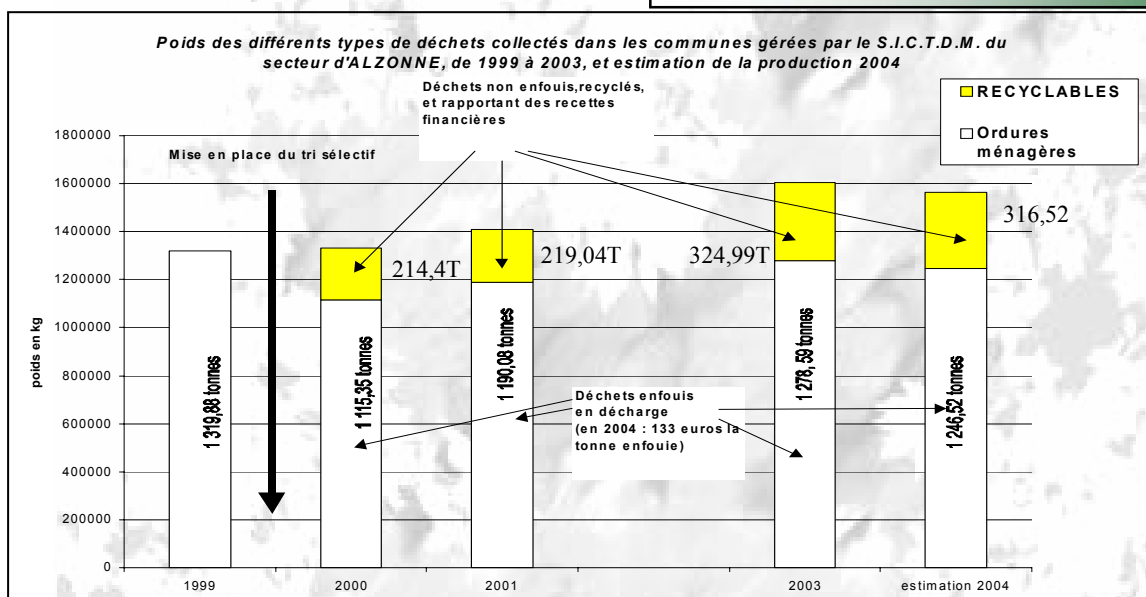
MAIS QUE METTRE DANS LES CAISSETTES ???

Dans la caissette, on peut mettre tous les déchets conformes aux consignes Eco-emballages

1. bouteilles et bocaux en **verre**
2. bouteilles et flacons en **plastique**
3. boîtes de conserve, barquettes, aérosols en **métal**
4. briques de boissons (jus de fruit, lait, vin, soupe...) en **tétrabrique**
5. cartonnettes (petits et moyens emballages) en **carton**
6. revues / journaux / magazines ... en **papier**

DOSSIER : Les déchets

Quelques informations sur les déchets



Depuis la mise en place du tri sélectif, une partie des ordures ménagères est captée en vue de leur valorisation par recyclage. C'est également autant de poids en moins d'ordures "ultimes" enfouies.

Rappelons que pour l'année 2004, la tonne de déchets transportée et enfouie est facturée 133 Euros.

Sachant que nous produisons environ 1250 tonnes en 2004, le transport et l'enfouissement à eux seuls représentent une dépense de 166 250 Euros (1 090 530 Francs) .

S'ils étaient enfouis, les déchets collectés dans les caissettes, soit 317 tonnes, coûteraient 42 000 Euros en plus (275 501,94 Francs).

De plus, Eco Emballages nous versera en 2004 pour l'effort représenté par leur tri des déchets recyclables de 2003, la somme de 37 739 Euros (247 551,61 Francs).

C'est pourquoi, en plus de tous les avantages écologiques d'un tri sélectif des déchets ménagers, c'est également un enjeu économique que de réduire encore et toujours le poids des déchets jetés dans les conteneurs à ordures

